

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE CENTRE VISITEURS

La Société Chocolats Camille Bloch SA de droit suisse, au capital social de CHF 1'000'000.-, établie et ayant son siège social à la Grand-Rue 21, 2608 Courtelary, immatriculée au registre du commerce de Berne sous le numéro CHE-101.597.914, exploite un centre visiteurs à vocation familiale.

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et Chocolats Camille Bloch SA, à l'occasion de la réservation de titres d'accès à ses espaces de loisirs, et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure ou sur les divers supports de communication. Il est entendu que Chocolats Camille Bloch SA est la seule interlocutrice du client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions. A cet égard, il est précisé que la responsabilité de Chocolats Camille Bloch SA ne saurait être engagée dans le cas où le non-respect des obligations engendrées par les présentes conditions, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La réservation ou la commande de titres d'accès et/ou de prestations implique l'acceptation des conditions générales et particulières de Chocolats Camille Bloch SA, qui sont portées à la connaissance du client en annexe des demandes d'offres et des factures du Service Commerciale de Chocolats Camille Bloch SA, en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires. Il est expressément précisé que les informations figurant dans la brochure de Chocolats Camille Bloch SA, peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, lesquelles seront, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client, à l'exception de celles relatives aux ateliers, shops, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermées, modifiées, retardées ou supprimées sans préavis.

Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du client la description des espaces de loisirs et des prestations proposées par Chocolats Camille Bloch SA et notamment, leur prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotions sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, promotions pour lesquelles les conditions particulières de vente sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

### I - CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES À LA RÉSERVATION ET À L'ACHAT DE TITRES D'ACCES AUX ESPACES DE LOISIRS du Centre visiteurs Camille Bloch

Les prix visés par les présentes conditions sont exprimés en CHF et établis sur la base des taxes en vigueur à la date de passation de la commande.

Les prix ne pourront pas être modifiés du seul fait de Chocolats Camille Bloch SA après la date de passation de la commande du client dûment confirmée par Chocolats Camille Bloch SA conformément aux dispositions contenues dans les présentes conditions ou de l'achat des titres d'entrée individuels aux caisses d'entrée au centre visiteurs Camille Bloch, par internet ou auprès de tiers avec qui Chocolats Camille Bloch SA a passé un accord de distribution.

Nonobstant ce qui précède, les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par Chocolats Camille Bloch SA.

Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs du centre visiteurs Camille Bloch pour 1 (une) journée ; ils ne comprennent pas toute autre dépense à caractère personnel.

Lorsque les conditions tarifaires sont liées à l'âge du ou des enfants, celui-ci est déterminé en considération de l'âge de ou des enfants au jour de la visite. Un justificatif de la date de naissance des enfants peut être demandé ; à défaut de présentation des pièces demandées, le tarif adulte est d'office applicable.

### II - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'ACHAT DE BILLETTERIE INDIVIDUELLE au centre visiteurs CAMILLE BLOCH

Tout achat strictement inférieur à 10 (dix) titres d'entrée se fait exclusivement, soit aux caisses du centre visiteurs Camille Bloch, soit par internet sur le site internet suivant : [www.camillebloch.swiss](http://www.camillebloch.swiss), soit auprès de tiers avec



lesquels Chocolats Camille Bloch SA a passé un accord de distribution. Les modalités et conditions particulières de vente spécifiques à l'achat en ligne de titres d'entrée sont détaillées sur ce site.

A défaut de toute notification contraire lors de l'achat, les titres d'entrée non datés sont valables une année à partir de la date d'émission. Ils ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement. L'achat de titres d'entrée non datés ne garantit pas l'accès au centre visiteurs Camille Bloch les jours de forte affluence et ne donne pas de priorité.

### **III - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX COMMANDES GROUPEES DE BILLETTERIE pour le centre visiteurs CAMILLE BLOCH**

#### **III.1 - Conditions communes à toutes les commandes groupées.**

##### **III.1.1 - Définition d'une commande groupée**

Sauf dispositions contraires et spécifiques contenues dans les brochures, on entend par commande groupée, toute réservation supérieure ou égale à 10 (dix) titres d'entrée.

##### **III.1.2 - Conditions de réservation**

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée (adultes et enfants de moins de 17 ans). Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée de CHEZ Camille Bloch sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte de CHEZ Camille Bloch.

##### **III.1.3 – Modification du fait du client**

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, les modifications acceptées sont celles qui ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA.

Les conditions de règlement sont celles applicables à la réservation, éventuellement mises à jour.

Les acomptes d'ores et déjà versés, au jour de la demande de modification, à Chocolats Camille Bloch SA sont réputés acquis et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement que dans le cadre des dispositions ci-après : « Conditions d'annulation » relatives à la billetterie datée » et « Conditions d'annulation relatives à la billetterie non datée » ci-après.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établie par le Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA.

##### **III.1.4 - Modalités de paiement**

Les factures définitives émises par Chocolats Camille Bloch SA sont exigibles dès leur date d'émission.

En ce qui concerne la billetterie datée, non envoyée à l'avance au client, le solde est payable immédiatement aux caisses du centre visiteurs Camille Bloch, le jour de la visite ; le paiement du solde de la commande devra être réalisé en un seul règlement. Le taux de change en Euro est affiché en caisse et sur le site internet. Le règlement par chèque est non admis.

#### **III.2 - Conditions particulières à la billetterie datée**

##### **III.2.1 – Tarification de la billetterie datée**

Les tarifs de la billetterie datée pour les groupes, sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du centre visiteurs Camille Bloch, pour des groupes composés d'un minimum de 10 (dix) personnes (enfants et adultes non confondus) payantes, pour un accès à une date déterminée.



Les tarifs de la billetterie datée pour les groupes scolaires sont applicables à tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du centre visiteurs Camille Bloch pour des groupes composés d'un minimum de 10 (dix) enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

### **III.2.2 - Conditions de réservation de billetterie datée**

La réservation doit être effectuée 7 (sept) jours ouvrables minimum avant la date de la venue du groupe au centre visiteurs Camille Bloch et être validée par écrit par le Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA en fonction des disponibilités. En cas de visite guidée, la réservation doit être effectuée 15 (quinze) jours ouvrables au minimum avant la date de la venue du groupe.

La validation du Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA sera formalisée par l'émission d'une facture pro forma, tenant lieu de contrat qui sera envoyée au client. La réservation ne sera définitivement enregistrée par le Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA ou toute autre personne physique ou morale désignée par Chocolats Camille Bloch SA pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte, que lorsque le client aura retourné la facture pro forma dûment signée. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite.

### **III.2.3 – Modification ou Annulation**

#### **III.2.3.1 – Modification du fait du client**

Lorsqu'une modification de date dûment acceptée par le Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA génère un ajustement du prix, le montant de la facture fera également l'objet d'un ajustement. En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence, sous réserve des dispositions « annulation partielle d'une commande groupée » contenues en article III.2.3.2 ci-dessous.

En cas de modification à la hausse du nombre de participants et en cas de modifications de la répartition des participants (notamment répartition adultes/enfants), le montant de la facture sera ajusté en conséquence. Il est précisé que les éventuelles gratuités accordées au client seront également ajustées en conséquence.

#### **III.2.3.2 – Conditions d'annulation relatives à la billetterie groupe datée, aux ateliers et salles polyvalentes**

- **Annulation totale d'une commande groupée**

Toute annulation totale d'une commande groupée doit être notifiée par écrit au Service Commercial de Chocolats Camille Bloch SA.

Dans le cas où l'annulation totale d'une commande groupée est notifiée moins de 72 (septante-deux) heures avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Dans le cas où l'annulation totale d'une commande groupée avec ou sans visite guidée est notifiée moins 7 (sept) jours avant la date de la visite, Chocolats Camille Bloch SA émettra une facturation de 50% du montant de la commande initiale.

- **Annulation partielle d'une commande groupée**

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, Chocolats Camille Bloch SA facture les billets commandés par le client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 10 (dix) personnes payantes, les billets sont facturés au client au tarif public billetterie individuelle datée.

### **III.3 - Conditions particulières à la billetterie non datée**

#### **III.3.1 - Tarification billetterie non datée**

Les tarifs de la billetterie non datée sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du centre visiteurs Camille Bloch pour un minimum de 50 (cinquante) titres payants (adultes et enfants non confondus). Ils sont valables pour une année à partir de la date d'émission. Ils sont utilisables individuellement. L'achat de titres d'entrée non datés ne garantit pas l'accès au centre visiteurs Camille Bloch les jours de forte affluence et lors des fermetures exceptionnelles consultables sur le site internet.



### III.3.2 - Conditions de réservation de billetterie non datée

Les achats d'un minimum de 50 (cinquante) titres d'entrée, utilisables individuellement, s'effectuent par bon de commande accompagné du règlement du montant total. Les titres d'entrée commandés sont alors envoyés obligatoirement par courrier suivi.

## IV – DISPOSITIONS DIVERSES

### IV.1 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant des factures sera majoré, à titre de pénalité au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

### IV.2 - Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de Chocolats Camille Bloch SA.

### IV.3 - Force majeure

La Direction de Chocolats Camille Bloch SA se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive: grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémie, décisions émanant d'autorités, etc. Dans une telle hypothèse, Chocolats Camille Bloch SA peut proposer une autre date de venue au centre visiteurs Camille Bloch ou un remboursement.

### IV.4 – Responsabilité

Chocolats Camille Bloch SA décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier: incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du centre visiteurs Camille Bloch. Chocolats Camille Bloch SA apprécie seule les conditions d'exploitation et de maintenance du centre visiteurs Camille Bloch ; elle décide notamment (i) de la fixation des jours et horaires d'ouverture du centre visiteurs Camille Bloch et des différentes attractions qu'elle propose, (ii) de l'établissement des programmes de maintenance, de réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont Chocolats Camille Bloch SA est propriétaire ou bénéficie d'un droit d'usage, ainsi que (iii) de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs dans le centre visiteurs Camille Bloch. En particulier, Chocolats Camille Bloch SA peut décider de fermer au public tout ou partie du centre visiteurs, et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, restructuration de tout ou partie des équipements du centre visiteurs Camille Bloch, à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

### IV.5 - Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du centre visiteurs Camille Bloch affiché à l'entrée. Les services habilités de Chocolats Camille Bloch SA sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas, obtenir le remboursement des titres d'entrées.

### IV.6 - Réclamations



# Camille Bloch

UNE PASSION PARTAGÉE  
DEPUIS 3 GÉNÉRATIONS

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être formulées par écrit et adressées auprès de Chocolats Camille Bloch SA, Service d'Exploitation, Grand-Rue 21 – 2608 Courtelary dans les 15 jours suivants la visite au centre visiteurs Camille Bloch.

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite (billets d'entrée, attestation, bons d'échanges etc.) comportant le nombre de participants du groupe sont signés le jour de la visite.

For juridique

Pour toute contestation en lien avec les prestations et services du centre visiteurs Camille Bloch, le droit suisse est applicables et le for juridique est Courtelary, canton de Berne, Suisse.

Version du 11.10.2022

